



Les énergies renouvelables, et en particulier l'éolien, offrent la possibilité d'une production locale d'énergie. La Loi relative à la Transition Energétique pour la Croissance Verte engage les collectivités locales à participer activement à l'objectif de 32 % d'énergies renouvelables dans la consommation énergétique d'ici 2023. Compte tenu des spécificités géographiques du territoire (2ème gisement éolien européen), l'énergie éolienne constitue une réponse adéquate à cet objectif.

Aujourd'hui, l'éolien fournit presque 5 % de la consommation nationale. Le déploiement des énergies renouvelables, et de l'éolien en particulier, doit s'appuyer sur un portage territorial des projets pour faciliter leur acceptabilité, leur appropriation par la population locale et améliorer les retombées socio-économiques.

- En 2015 : **5 500 éoliennes installées** pour une puissance de **10 000 MW** ;
- Les éoliennes fournissent **4,8 %** de la consommation nationale ;
- Cout d'un dispositif éolien : **1 300 et 1 600 € par kilowatt installé.**

Comment financer votre projet ?

Organismes	Nature des financements	Bénéficiaires	Caractéristiques
Entreprises dans l'éolien ou ENR	Soutien aux initiatives locales ou aux projets de grande envergure.	Projet citoyen, communes et leurs groupements	Variable selon l'investissement de la collectivité.
ADEME	Appels à projets nationaux ou régionaux.	Communes et leurs groupements	Variables et ponctuels.
Régions	Appels à projet régionaux.	Communes et leurs groupements, associations	Variables et ponctuels.
Entreprises exploitant l'éolienne	Fiscalités professionnelles : cotisation foncière des entreprises (CFE), Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE), Impôt forfaitaire sur les entreprises de réseau (IFER).	Collectivités locales, EPCI, départements et régions	CFE : 100 % collectivités CVAE : 26,5 % ; communes 48,5 % ; départements et 25 % régions IFER : 20 % commune ; 50 % EPCI ; département 30 %.
EDF et entreprises de distribution	Tarifs d'achat et appels d'offres : soutien assurant un prix de vente de l'énergie avec des recettes de l'exploitation d'éolienne.	Exploitants de l'éolien	Variable, fonction du tarif de rachats ou appels d'offre.

Éolien de la vallée du Rognon (52)



16 communes
4 643 habitants

Coût moyen :
15-20 millions €

Financier :
Communauté de
communes

La Communauté de Communes de la Vallée du Rognon s'est inscrite dès le début du projet dans une démarche permanente de concertation. Ce dialogue entre l'ensemble des acteurs locaux et de la population a permis de concrétiser un projet devenu fédérateur.

Pour cela, une attention particulière a été accordée aux études environnementales successives. Ces dernières avaient pour objectif de définir un projet ayant un impact moindre sur les riverains, le paysage, la faune et la flore. A titre d'illustration, la mise en place d'aménagements paysagers chez les riverains, l'installation d'un panneau d'information à destination du public et le suivi du comportement des oiseaux et des chauves-souris pendant 3 ans à compter de la mise en service du parc, inauguré le 16 septembre 2015, ont constitué des mesures phares.

Développé, construit et exploité par Futures Énergies, filiale d'ENGIE, ce parc éolien comprend 6 éoliennes de 2 MW chacune situées sur les communes de Darmannes et de Mareilles. Sa production annuelle est de 28 millions de kilowattheures par an, soit la consommation électrique annuelle de plus de 15 000 personnes, et permet une économie annuelle de plus de 22 000 tonnes de CO₂ par rapport à la production électrique d'une centrale au fioul.

Quels bénéfices pour le territoire ?



Environnement

Utilisation d'énergies renouvelables, réduction des émissions de GES.



Société

Concertation des citoyens et des parties prenantes autour d'un projet fédérateur, création d'emplois, retombées fiscales.



Dynamisme du territoire

Création d'une source d'énergie locale.

Liens utiles

- [ADEME : Comprendre l'énergie éolienne](#)
- [Amorce : Guide « l'élu et l'éolien »](#)
- [Fédération des Entreprises Publiques Locales : Guide « Les Epl et l'éolien »](#)
- fee.asso.fr